

Bulletin de la Société archéologique de Touraine

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE
CHATEAU DE SEMBLANÇAY

Le château de Semblançay a été construit sur un massif de rochers isolé dans un étang qu'alimentait la petite Choisille.

La rivière entrait au nord et ressortait à l'est, après avoir décrit un demi-cercle à l'ouest et au sud ; de ces côtés, l'étang s'étendait loin du massif, qui se liait primitivement à la terre ferme du côté de l'est ; un large passage a été creusé, ainsi que l'atteste un « témoin » en tuffeau encore debout dans la prairie (1).

D'après un aveu rendu au Roi le 18 février 1606 (2), la contenance de cet étang « non compris la tenue du château (ung arpent environ) était de 7 arpens et demy quartier » (3).

Avant l'invention des armes à longue portée, cette position, d'un accès difficile, était très forte ; aussi la féodalité l'occupait-elle de bonne heure (4).

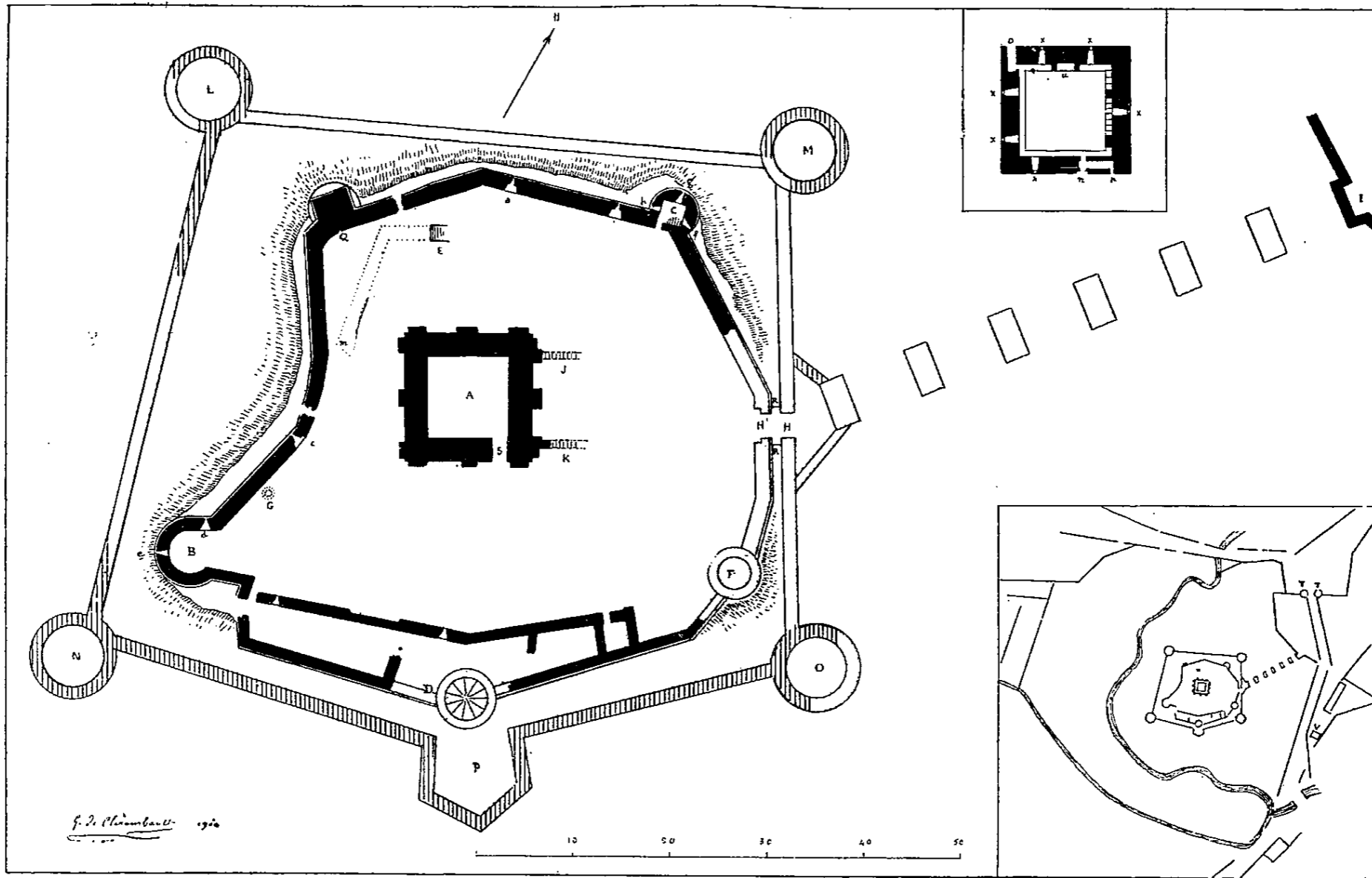
L'on voit, en 888, un seigneur de Semblançay, dont le nom n'est pas connu, accompagner Ingelger, comte

(1) Voyez croquis, pl. anche II, n° 1 ; ce pilier figure sur la gauche.

(2) La seigneurie de Semblançay relevait du château de Tours.

(3) Arch. nat., planche II, n° 1 ; P. 32, f° 1-43.

(4) Les Romains, maîtres du pays, y trouvaient un poste très favorable pour surveiller la vallée de la Choisille et la voie de Tours au Mans, qui passait dans le voisinage, et ils l'auront sans doute utilisé ; toutefois, l'on n'y trouve aucune trace de leur occupation.



PLAN DU CHATEAU DE SEMBLANÇAY.

En haut, à droite : Plan du premier étage du donjon. — En bas, à droite : Plan général avec la rivière: